



RENATURATION DU MARAIS DES COMMUNAUX DE CHINDRIEUX

Retour d'expérience d'actions pour les zones humides des vallées du Rhône et de la Saône

MAÎTRE D'OUVRAGE

Conservatoire d'espaces naturels de Savoie



Localisation du marais des Communaux de Chindrieux

« Par son statut, les enjeux de cette zone humide d'importance internationale, le processus engagé sur le territoire, l'ampleur des travaux réalisés et les résultats déjà obtenus, la restauration de la tourbière de Chautagne constitue une action qui doit faire école au plan biologique, jurisprudentiel et sociétal pour répondre aux ambitions nationales de préservation et de reconquête des milieux humides. »

Jérôme Porteret, responsable scientifique
Conservatoire d'espaces naturels
de Savoie

SURFACE RESTAURÉE

60 hectares

DATE DE RÉALISATION

2016-2020

LOCALISATION

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de Savoie
Commune de Chindrieux

TYPE D'OPÉRATION

Restauration hydrique et agroenvi-
ronnementale

TYPES DE MILIEUX

Prairies humides sur tourbe (bas
marais à choin, prairies à molinie)

OCCUPATION DU SOL

Ancien champ de maïs

COÛT TOTAL

1,4 million €

LE PROJET EN BREF

Le marais des Communaux de Chindrieux fait partie de la vaste zone humide de Chautagne couvrant plus de 2000 ha, qui a subi un profond assèchement. Souhaitant mettre en œuvre un ambitieux projet d'intérêt général, la Commune de Chindrieux, propriétaire de la parcelle anciennement cultivée en maïs, a mobilisé l'expertise du Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Ce projet de restauration a consisté au décapage de la couche minérale de surface, et à son utilisation pour boucher 23 km de fossés drainants, dans le but de stopper la dégradation de la tourbe. Des mares ont été creusées, des haies plantées, et un couvert végétal adapté a été reconstitué. L'objectif d'un tel projet : retrouver un fonctionnement optimal de la zone humide d'un point de vue hydrologique et écologique, et trouver une valorisation agroenvironnementale qui soit compatible avec la nature et le degré d'humidité du sol.

POURQUOI CE PROJET ?



Spiranthe d'été
(*Spiranthes aestivalis*)



Violette élevée
(*Viola elatior*)

Située dans la plaine d'expansion des crues du Rhône, la Chautagne a subi un profond assèchement au cours du XX^e siècle, par la création d'un vaste réseau de canaux et fossés de drainage pour la mise en culture des terres (peupleraies et maïsiculture), conjugué à l'endiguement et l'aménagement du Rhône. Ces travaux ont engendré une baisse globale de la nappe dans le sol. Dans la partie sud du marais, le sol, de nature tourbeuse, s'est minéralisé et tassé, et les milieux naturels se sont banalisés. Le marais ne remplit plus totalement ses fonctions de filtration et de stockage de l'eau. La restauration du fonctionnement global de ce secteur était en partie entravée par la culture de maïs sur une parcelle de 60 ha, située dans un point bas du marais. Souhaitant mettre en œuvre un ambitieux projet de valorisation agro-environnementale, la Commune de Chindrieux, propriétaire de cette parcelle, en a récupéré la jouissance en 2015.

Enjeux environnementaux

Le site revêt un intérêt environnemental majeur, notamment grâce à la présence de prairies humides sur tourbe (bas-marais à choin, prairies à molinie) où de nombreuses espèces patrimoniales sont rencontrées : Spiranthe d'été ou Violette élevée pour les plantes ; Bruant proyer et Pie-grièche écorcheur pour les oiseaux...



Bruant proyer
(*Emberiza calandra*)



Pie-grièche écorcheur
(*Lanius collurio*)

OBJECTIFS VISÉS	ACTIONS MENÉES
Restaurer le fonctionnement hydrique et écologique de la zone humide et stopper la dégradation de la tourbe.	<ul style="list-style-type: none"> • Décapage du sol sur une vingtaine d'hectares (jusqu'à 15 cm de profondeur) pour supprimer la couche argileuse et remettre en surface l'horizon tourbeux. 1 • Comblement de l'ensemble du réseau de drainage présent au sein de la parcelle avec les matériaux issus du décapage (avancement du chantier par plateformes, en travaillant en déblais-remblais). 2 • Création d'environ 2,5 ha de milieux aquatiques (afin d'obtenir la quantité de matériaux suffisante au comblement total des fossés). 3 • Plantation de bosquets et de haies bocagères.
Adapter les systèmes de production avec la nature et le degré d'humidité du sol.	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation de la parcelle afin de reconstituer une prairie humide diversifiée qui sera valorisée principalement par de la fauche et/ou du pâturage : ensemencement au printemps par semis hydraulique (mélange de graines commerciales labellisées « agriculture biologique » pour 1 secteur de 30 ha / graines sauvages récoltées localement pour 1 secteur de 25 ha). 4 • Plantation d'une oseraie à titre expérimental (vannerie).
Construire un projet de territoire .	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec les principaux acteurs économiques et institutionnels du territoire, réunions publiques avec les habitants et les élus, visites de terrain. • Signature d'une convention-cadre avec les partenaires pour un développement multifonctionnel du marais.

INFOS CLÉS

60 ha

de zone humide restaurés et 2,5 ha de milieux aquatiques créés

25 ha

semés avec des graines collectées localement

48 000 m³

de mouvements de matériaux

23 km

de fossés collecteurs comblés

SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ

- **Flore** : étude de la banque de graines du site, caractérisation des végétations adjacentes, suivi d'une centaine de placettes (protocole RhoMÉO)
- **Faune** : inventaire des oiseaux nicheurs, amphibiens et odonates (protocoles RhoMÉO), orthoptères, lépidoptères, mollusques, lombrics...

IDÉES À RETENIR

Un aboutissement de plusieurs dizaines d'années d'études, de concertation et de dialogue territorial.

Une restauration de grande envergure : 60 ha d'un seul tenant.

Un gain sur les services rendus par le marais concernant :

- la régulation des cycles hydrologiques et la protection contre le risque inondation ;
- la régulation du climat local et global (stockage du carbone) ;
- l'attractivité pour les espèces de zones humides (conservation de la diversité spécifique et génétique) ;
- la sécurisation de l'approvisionnement du territoire en fourrage et en litière.

Des ambitions de restauration à la gouvernance d'un projet de territoire :

Le projet initié sur cette parcelle a ouvert la voie à un processus de restauration à grande échelle, incluant la forêt domaniale attenante, où l'Office National des Forêts a concomitamment engagé la restauration d'une centaine d'hectares de milieux humides forestiers. Avec la signature d'une convention-cadre en 2019, les partenaires ont aujourd'hui la volonté de construire un projet commun visant le développement multifonctionnel du marais de Chautagne.

BILAN

Plusieurs années d'étude et de concertation continues ont été nécessaires avant d'engager les travaux de restauration dans le marais de Chautagne. Ces derniers ont ouvert la voie à un véritable projet de territoire. Les acteurs impliqués ont désormais une compréhension mutuelle des enjeux (environnementaux, agricoles, forestiers) et ont accepté progressivement de changer leurs pratiques. La collectivité locale a joué un rôle important pour trouver ce compromis.

Les travaux sont d'ores et déjà un succès avec une réponse du milieu rapide, tant d'un point de vue hydrologique que pour la biodiversité. Les suivis hydrologiques mis en œuvre valident l'efficacité des opérations engagées avec une nappe proche de la surface qui permet aujourd'hui, à l'échelle de la parcelle, de réduire les émissions annuelles de CO₂ d'environ 1 350 tonnes, valeur supérieure au potentiel de réduction des émissions énergétiques de l'agriculture, ou à celles liées à la gestion des déchets estimées et identifiées dans le PCAET (plan climat-air-énergie territorial) de la collectivité Grand Lac.

Le projet a été lauréat du prix spécial « milieux humides » du Prix national du génie écologique en 2020.



PERSPECTIVES

- Poursuite du suivi de la reprise de la végétalisation de la parcelle.
- Évaluation des effets de la restauration sur les paramètres biotiques et abiotiques suivis.
- Poursuite de la concertation agricole locale sur les modalités de valorisation agroenvironnementale de la parcelle, avec expérimentations d'itinéraires techniques et conventionnements.
- Poursuite des échanges dans le cadre de la convention de partenariat pour un développement multifonctionnel du marais de Chautagne.
- Transposabilité de la démarche : l'ensemble de la démarche et des modalités techniques sont transposables pour les tourbières et marais de plaine, mis en culture dans la seconde moitié du XX^e siècle.



1 Extraction des matériaux de surface avec une pelle marais



2 Drain en cours de comblement



3 Remontée de la nappe au niveau des milieux aquatiques créés



4 Ensemencement hydraulique avec des graines locales

AVANT

ET APRÈS !



Vue aérienne sur le marais de Chautagne en 2016, avant les travaux de restauration.



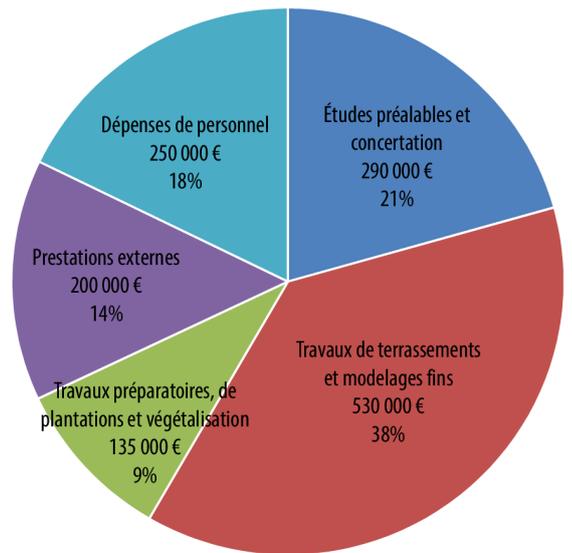
Sud de la parcelle en 2021, après le bouchage des drains, la création d'un plan d'eau et la revégétalisation.

BUDGET ET PARTENARIATS

PARTENAIRES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES



RÉPARTITION DES COÛTS DU PROJET



Coût total : 1 405 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS



En savoir +

Cette fiche a été réalisée avec le Conservatoire d'espaces naturels Savoie.

Contact :

Jérôme Porteret - Responsable scientifique
Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
j.porteret@cen-savoie.org
04 79 44 44 54 - www.cen-savoie.org
censavoie.wixsite.com/marais-chautagne



Fiche réalisée avec le soutien de l'Union européenne